

# Fiche d'examen au cas par cas pour les zonages d'assainissement visés par l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales

## Code de l'environnement – R122-17-II alinéa 4

### (Liste indicative d'informations à fournir)

YM (DREAL Rhône Alpes) le 15/02/2013 version provisoire V1.0

La saisine doit s'accompagner des informations suivantes, afin de permettre à l'Autorité environnementale d'apprécier si une évaluation environnementale est nécessaire ou non (article R122-18 du code de l'environnement) :

- une description des caractéristiques principales du plan, schéma, programme ou document de planification, en particulier la mesure dans laquelle il définit un cadre pour d'autres projets ou activités ;
- une description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone susceptible d'être touchée par la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification ;
- une description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du plan, schéma, programme ou document de planification.

### 1. contexte et caractéristiques du projet de zonage d'assainissement :

Procédure concernée	Territoire concerné
<input checked="" type="radio"/> Élaboration <input type="radio"/> Révision	joindre une carte du périmètre

Schéma de gestion des Eaux Pluviales

#### 1.0. Décrivez les objectifs poursuivis du zonage d'assainissement (cas de la révision) :

.....

.....

.....

#### 1.1. Existe-t-il un document de cadrage (type schéma d'assainissement) ?

Oui (Eaux Pluviales)       Non

#### 1.2. Le document d'urbanisme couvrant le secteur concerné a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale traitant explicitement la question de l'assainissement ?

Oui       Non

#### 1-3. Si le zonage d'assainissement est lié à l'élaboration du document d'urbanisme, décrivez les perspectives d'urbanisation du territoire concerné :

le P.U. prévoit principalement 2 zones pouvant accueillir de nouveaux logements :  
 - zone A.V.2 - nouvelle zone n. 80 - 90 logements (rue des Ecoles ER n° 16) et réhabilitation  
 d'un secteur en zone Ua - 70 logements (avenue de la République ER n° 18) ; sinon  
 urbanisation future = surplisage doit exister ; pas d'ouverture de zone à urbaniser en  
 ANC

#### 1.4. Disposez-vous d'une carte d'aptitude des sols à l'infiltration ?

Oui       Non

#### 1.5. Décrivez sommairement votre réseau de collecte/traitement des eaux usées ainsi que les éventuels ouvrages de rétention/ traitement des eaux pluviales :

- Collecte des eaux usées :                      Unitaire                      Séparatif

.....

.....

- Traitement eaux usées : .....

.....

.....

- Mesures particulières visant à limiter le ruissellement à la source :

le zonage pluvial prévoit  Oui la gestion des eaux pluviales à la parcelle en cas d'absence de réseau.  
 – Ouvrages de rétention/traitement eaux pluviales : .....  
 Actuellement : aucun

1.6. Décrivez les modalités relatives aux éventuels secteurs d'assainissement non collectifs :

.....

.....

.....

1.7. Décrivez sommairement les éventuels dysfonctionnements relatifs aux dispositifs décrits aux 1-4 et 1-5 ci avant : Schéma de gestion des eaux pluviales

Surcharge hydraulique des réseaux d'eaux pluviales provoquant des inondations :

- zone d'activité ZA du Plau
- secteurs La Croze - le Gorgeat
- rue du Guichet

2 Description des caractéristiques principales de la zone susceptible d'être touchée

2.1 Caractériser les enjeux environnementaux du territoire (dont protections réglementaires, et inventaires) (thèmes eau, biodiversité, paysage et patrimoine, pollutions et nuisances, gestion des ressources naturelles) :

La commune est traversée par le ruisseau de La Fuye. Le ruisseau est encaissé, situé ~ 40-50 mètres en contre bas de la zone bâtie.

Natura 2000 (Site concerné ou situé à proximité ?) :	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Zone de montagne :	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Zone littorale :	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Zone de baignade	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Zone conchylicole	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Présence d'un périmètre de protection de captage	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Présence d'un cours d'eau de 1ère catégorie piscicole	<input checked="" type="radio"/> Oui	Non
Présence de cours d'eau « réservoir biologique » (cf. SDAGE)	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
Présence de nappes phréatiques sensibles	Oui	<input checked="" type="radio"/> Non

3. Description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du PPRN :

3.1 La réalisation de nouveaux ouvrages d'assainissement est-elle prévue ? Si Oui, décrivez les :

\* NON  
 \*  OUI : description et effets attendus :  
 • Route de Rives → création tranchées drainantes  
 • ZA du Plau → création bassins de rétention et infiltration  
 • Secteurs de La Croze et Gorgeat → création bassin de rétention  
 • Rue du Guichet → renouvellement collecteur avec diamètre supérieur  
 ↳ ces ouvrages permettront de réduire les risques d'inondation

3.2 S'agissant des champs environnementaux autres que ceux relatifs à l'eau, décrivez les effets potentiels du projet de zonage d'assainissement (nuisances et commodité de voisinage par exemple) :

• favoriser l'infiltration des eaux pluviales et réduire les risques de surcharge hydraulique des réseaux à l'origine d'inondation